MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DES AFFAIRES COUTUMIERES

REGION MARITIME

PREFECTURE DU GOLFE

COMMUNE GOLFE 2

DIRECTION D'ETAT CIVILE ET DES SERVICES SOCIAUX

DIVIVISION ETAT CIVIL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
……

PIECES A FOURNIR :

1) Une photocopie de l'acte de naissance légalisée moins de 6 mois pour chacun des époux

2) Un acte attestant le paiement de la dot à légaliser

3) Un certificat de résidence datant de 3 mois d'habitation continu à la date de déclaration délivré par la mairie Golfe 2

4) Photocopie légalisée des cartes d'identité des époux

5) Photocopie légalisée des cartes des témoins

6) Contrat de mariage (oui ou non ? si oui, joindre le certificat)

7) Une quittance de 20.000 FCFA (Jeudi & Mardi de 7h00 à 12h00) & 30.000 FCFA (Samedi de 7h00 à 12h00) pour la Salle Ordinaire ;

Pour la Salle V I P:

JOURS	MARIAGE DE BRONZE	MARIAGE DE DIAMANT
MARDI - JEUDI	20.000 FCFA	40.000 FCFA
SAMEDI	30.000 FCFA	50.000 FCFA

8) Pour les militaires, une autorisation de mariage délivrée par le chef d'Etat Major Général des Forces Armées Togolaises

9) Pour les mineurs, moins de 18 ans : une autorisation délivrée par le président du tribunal ou le juge aux affaires matrimoniales du lieu de la déclaration du mariage

10) Certificat de célibat pour chacun des époux

NB :

-TENUE CORRECTE EXIGEE

-LA PONCTUALITE EST DE RIGUEUR

TEL ET SIGNATURE DES DECLARANTS

EPOUX :

EPOUSE :

Adresse : 171, Rue Tchilada, TKN, quartier Tokoin-Enyonam, derrière l'hôtel Eda Oba,
21 B.P. 123-Tél. : 22 21 22 85, 71 38 37 84, Lomé-TOGO
Email : commune.golfe2@gmail.com